

Roland Veillet, gilet jaune et militant politique, n'a rien à faire en prison

19 août 2020



Tribune unitaire publiée par Mediapart le 19/08.

Roland Veillet, gilet jaune, a été parmi les manifestants particulièrement ciblés par les forces de répression. L'accumulation de diverses mesures de rétorsion et son refus de s'y soumettre l'a mené en prison en décembre 2019, puis en mai 2020. Il est toujours incarcéré, à l'isolement. Un ensemble de partis et collectifs dénoncent l'« acharnement inacceptable » dont est victime le gilet jaune, cas emblématique de la répression qui frappe les militants politiques.

Roland Veillet, de tous les combats depuis des décennies, est bien connu à Nîmes, où il a travaillé et vit, mais aussi nationalement depuis 2003. Il avait été sanctionné par l'Éducation nationale pour son soutien aux luttes contre la destruction du statut des MI-SE (les « pion-ne-s »), et pour son engagement total dans les luttes contre la décentralisation et la réforme Raffarin des retraites. Retraité de l'Éducation nationale, mais sûrement pas des combats sociaux et politiques, Roland s'est engagé à fond avec les Gilets Jaunes particulièrement actifs et actives dans le Gard. De tous les ronds-points et manifs, Roland a été parmi les Gilets Jaunes particulièrement ciblés par les forces de répression. Contrôles policiers à répétitions, perquisitions violentes, amendes, poursuites judiciaires, Roland a connu personnellement toutes ces formes de répression qui ont visé les Gilets Jaunes, comme les autres mouvements sociaux ces dernières années. Répression qui vise à dissuader de manifester, de revendiquer, de contester. Répression qui vise à briser pour l'exemple celles et ceux qu'elle ne dissuade pas, comme Roland.

L'accumulation de ces diverses mesures de rétorsion et son refus de s'y soumettre ont conduit Roland à systématiquement dénoncer tant la répression policière que judiciaire, ce qui l'a mené en prison en décembre 2019. Placé en détention provisoire dans l'attente d'un procès, alors qu'il ne représentait en rien une menace pour la société, il a fallu une grève de la faim et de la soif de 15 jours relayées par son comité de soutien pour obtenir sa remise en liberté. Remise en liberté assortie d'un contrôle judiciaire particulièrement inique puisque Roland devait pointer 3 fois par semaine au commissariat (dont il avait

dénoncé les violences policières récurrentes contre les Gilets Jaunes) et avait interdiction de participer à une manifestation. Il a respecté ces conditions, tout en les dénonçant, en particulier dans une Lettre ouverte au procureur de Nîmes et a lancé **une pétition « Défendre le droit de manifester » qui a recueilli à ce jour près de 27 000 signatures**. Il a également saisi le Conseil supérieur de la Magistrature pour demander le dépaysement de son procès pour ne pas être jugé par une juridiction qu'il avait largement dénoncée.

Incarcéré depuis le 31 mai

Le 31 mai dernier, Roland est de nouveau incarcéré car il est contrôlé sur un rond-point avec un groupe de Gilets Jaunes (qui ne bloquent rien mais sont simplement réunis). Cela suffit aux instances pour considérer qu'il s'agit d'une rupture des mesures de liberté conditionnelle. Roland se retrouve donc de nouveau enfermé dans une prison de Nîmes surpeuplée avec tout ce que cela veut dire : 3 détenus par cellule, insalubrité, chaleur insupportable, mépris des droits humains. C'est dans ces conditions qu'il a dû préparer un procès avancé du mois de novembre au 2 juillet, alors qu'il dormait sur un matelas par terre et n'avait accès à aucun document pour préparer sa défense.

Condamné depuis le 2 juillet

Son procès se tient sans public sous prétexte d'épidémie. D'après les journalistes présents, les dossiers d'accusation sont à peu près vides. Ce qui n'empêche pas la condamnation de tomber : 1 an de prison, dont 6 mois ferme et mandat de dépôt. Et donc, pour Roland, retour en prison. Quelques jours après, le 8 juillet, la Cour de cassation saisie sur la situation indigne dans cette prison rend un arrêt autorisant tous les détenus en préventive à demander leur libération. Roland est celui qui diffuse la nouvelle et accompagne les détenus qui peuvent faire cette démarche, alors que l'administration, de son côté, n'a pas communiqué.

Au « mitard » depuis le 17 juillet

Le 17 juillet, plusieurs dizaines de détenus refusent de regagner leur cellule à la fin de la promenade. Roland est considéré comme un des responsables de cette action de revendication contre les conditions indignes d'incarcération, et est placé par décision administrative en cellule d'isolement : le « mitard ». C'est une dégradation supplémentaire des conditions de détention (insalubrité, 1 heure de sortie par jour, arbitraire pour la circulation du courrier...).

Nous dénonçons cet acharnement inacceptable. Roland Veillet est un cas parmi des centaines de cas de répression, mais c'est un cas emblématique. Il est en prison parce que militant, il est à l'isolement, parce qu'il continue de défendre les droits de tous les détenus.

Roland Veillet n'a rien à faire en prison, libérez Roland Veillet !

Signataires :

- **Ensemble !**
- Fondation Copernic
- La France insoumise
- Nouveau Parti Anticapitaliste
- Lutte Ouvrière
- Union syndicale Solidaires
- Union communiste libertaire

Lire aussi : [Voir cette Tribune sur le site de Mediapart](#)

• [Emplacement : ré-agir ensemble > Mobilisations et actualités > Actualités >](#)

• [Adresse de cet article :](#)

<https://ancien.solidaires.org/Roland-Veillet-gilet-jaune-et-militant-politique-n-a-rien-a-faire-en-prison>